

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
du 18 Décembre 2025

Nombre de
représentants en exercice: 11
de présents: 09
de votants : 10

NOTA- Le Maire certifie
que le compte rendu a
été affiché à la porte de
la Commune le 19
décembre 2025 et que la
convocation du Conseil
avait été faite le 11
décembre 2025

Désignation secrétaire de
séance

Approbation compte
rendu

Compte rendu de
décisions prises dans le
cadre de la délégation
donnée au Maire par le
Conseil Municipal dans
le cadre de l'article
L2122-22 du CGCT

L'an deux mil vingt-cinq le 18 décembre conseil Municipal de la commune de Lachapelle-sous-Rougemont, était assemblé en *session ordinaire*, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Éric PARROT, Maire

Etaient présents : MM Mmes Gabriel DEVILLE - David DIDELOT - Pierre-Yves GUÉRO - Éric HEIDET - Éric PARROT - Gérald RONFORT - Colette SCHLEGEL - Pierre-Claude VILQUIN-CUENIN - Peggy ZISLIN ZANRÉ

Etaient excusés : M Mme Bruno CRAVE (procuration à Éric HEIDET) - Stéphanie JACOB

Etaient absents : -

Quorum : 7

Ordre du jour :

- Désignation secrétaire de séance
- Approbation PV conseil Municipal du 10 décembre 2025.
- Décisions prises dans le cadre de la délégation
- Marché aménagement place
- Questions diverses.

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Mme Colette SCHLEGEL à la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

Reporté

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

Une déclaration d'intention d'aliéner a été renseignée.

Elle concernait la vente d'un terrain à l'entreprise Internorme dans la ZAC de la Brasserie.

La commune n'a pas préempté.

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

Vu

- Le code de la commande publique
- La délibération n° 054-25 du 10 octobre 2025 validant le projet d'aménagement des places de l'église et de la mairie-école

Considérant

- que le projet de refonte de la place de la mairie démontre une ambition qui finaliserait le cœur du village avec la réhabilitation récente du bâtiment Mairie-Ecole.

Une présentation du projet final au stade PRO DCE (dossier de consultation des entreprises) est faite aux membres présents.

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré par 1 voix contre et 9 voix pour,

N° 068-25

OBJET

Aménagement des places de l'église et de la mairie-école

Acte rendu exécutoire après
dépôt légal en Préfecture
le 18-12-2025

VALIDE le projet final au stade PRO DCE

VALIDE le montant estimé des travaux suite à la finalisation
de la phase PRO DCE

	Tranche ferme 1 Parvis et parking Église	Tranche ferme 2 Place mairie Accès mairie Cour d'école	Tranche option. 1 Ouverture du ruisseau	Tranche option. 2 Parking arrière Terrasse Église	
Lot 1 VRD	62 375 €	146 005 €	298 185 €	43 400 €	549 965 €
Lot 2 Espaces Verts	41 840 €	168 554 €	90 551 €	40 960 €	341 905 €
Lot 3 Passerelle / Deck		32 750 €	52 500 €		85 250 €
Lot 4 Préau (Démolition / désamiantage)		18 105 €			18 105 €
	104 215 €	365 414 €	441 236 €	84 360 €	995 225 €
Honoraires					54 125 €
Études / Diag					21 644 €
Coordination SPS					6 000 €
CT (passerelle)					3 000 €
					1 079 994 €

AUTORISE le maire à consulter pour un marché composé
de

2 tranches fermes pour un montant estimé :

Tranche 1 : 104 215 € HT

Tranche 2 : 365 414 € HT

2 tranches optionnelles

Tranche optionnelle 1 : 441 236 € HT

Tranche optionnelle 2 : 84 360 € HT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

Le maire rappelle que les habitants de Lachapelle ont été associés à la démarche, via les ateliers participatifs et ont ainsi pu donner leur vision sur ces aménagements.

Il souligne que les tranches optionnelles ont été motivées par les prochaines échéances électorales de mars prochain et du changement d'équipe municipale.

Cela permettra ainsi à la future équipe de faire ses propres choix

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

Le maire fait part à l'assemblée de la demande reçue d'un élève de la commune, devant réaliser un court métrage dans le cadre de ses études. Celui-ci sollicite la mise à disposition d'une salle. Le maire propose de lui prêter gracieusement la petite salle, afin de le soutenir dans son projet. Le conseil y est favorable.

OBJET

Questions diverses

Il informe également les membres que les organisateurs de l'opération « Une rose un espoir » souhaite venir dans la commune en avril prochain. Cette manifestation consiste en une collecte de fonds au profit de la lutte contre le cancer.

La municipalité devra se charger de la communication pour relayer cette opération, et mettre à disposition le parking de la salle pour faciliter la logistique de cette manifestation.

Le conseil prend note que le conseil communautaire a validé le choix de l'aménageur pour le projet d'extension de la ZAC de la Brasserie. Ce sera la SODEB.

Le maire souligne que le problème de l'accès de la zone a été évoqué au conseil communautaire, avec la problématique du carrefour (RD 11 Angeot et RD 83) à étudier. Il insiste sur la nécessité de maintenir le dialogue avec la future équipe, afin de faire évoluer positivement le projet de cette extension de la ZAC.

Les nuisances de bruit, circulation etc... ont également été prises en compte.

La date prévisionnelle de démarrage des travaux est fixée pour 2028. La phase d'acquisition des terrains sera décisive.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20h05

Ont signé au registre

Le Maire,
Éric PARROT

La secrétaire de séance,
Colette SCHLEGEL

